

Questions ouvertes aux acteurs de la politique documentaire mathématique
(Guy Métivier, Directeur de l'INSMI - Frank Pacard, chargé de mission à la DGRI)
compte-rendu des interventions du 14 octobre 2010

Intervention de Guy Métivier :

Nous sommes à une période charnière, nous allons vers de grandes évolutions. Il faut réorganiser les achats de périodiques et l'archivage, et mieux utiliser les archives ouvertes. Il faut redéfinir et repenser les missions des bibliothèques et donc celles du personnel qui y travaille. Il y a des rationalisations à engager et notamment du point de vue budgétaire. Cette nouvelle organisation doit être vue comme positive, elle peut permettre de mettre en place de nouveaux services. Il faut nous orienter vers une organisation plus collective, en réseau, de la documentation.

L'INSMI peut-il envisager une sensibilisation sur la documentation mathématique auprès des directeurs d'unité ?

Guy Métivier approuve le principe d'une sensibilisation des DU sur les problèmes de documentation. Il faut que tous les laboratoires de mathématiques soient sur la même longueur d'onde. Il demande que des propositions soient faites par le RNBM pour être présentées lors de la prochaine réunion des directeurs de laboratoire le 20 janvier 2011, ceci pour « mettre les directeurs en ordre de marche ».

Intervention de Frank Pacard

La communauté mathématique est plutôt en avance pour tout ce qui concerne les questions documentaires, le ministère en est conscient et est attentif aux nouvelles idées des mathématiciens et responsables des bibliothèques de mathématiques en la matière. Frank Pacard estime que les mathématiciens et les responsables des bibliothèques doivent être davantage présents dans les groupes de travail qui s'organisent au ministère.

Le projet PURMATH est le seul projet « Equipex » porté par les mathématiques sur les 300 projets d'équipements d'excellence. Les projets d'équipements d'excellence sont des projets qui concernent l'équipement et non le fonctionnement, notamment ils ne peuvent pas prendre en compte tout ce qui concerne les abonnements.

Rappel : PURMATH a pour objectif principal la création d'un portail documentaire national pour les mathématiques : un accès aux ressources documentaires (papier, numériques, vidéos), un point d'entrée unique vers le monde mathématique (conférences en vidéo, images des math.).

Ce projet prévu sur 10 ans est découpé en 6 modules :

Numérisation

Achat d'archives

Archivage de la documentation électronique

Archivage et conservation partagée des collections imprimées

Enregistrement et diffusion de documents vidéo

Portail et archivage numérique

=> Ce projet a été déposé en septembre et devrait être évalué d'ici début 2010.

Un projet plus général existe déjà au ministère : « la Bibliothèque scientifique numérique ». Il est censé présenter la bibliothèque de demain et propose un découpage assez proche de celui du projet PURMATH ; ce dernier pourrait peut-être en devenir une « brique ».

Quels sont le rôle et la place du RNBM dans la politique documentaire de l'INSMI, en particulier au regard des autres acteurs nationaux, comme la coordination nationale des acquisitions numériques : qui y représente les mathématiques ?

Toute la politique documentaire de l'INSMI se fait avec le RNBM et MathDoc. Dans le cadre de la création de la DIST au CNRS, M. Bauin va mettre en place un conseil scientifique de l'IST dans lequel il y aura un représentant de chaque institut. Dans ce cadre, il serait intéressant que l'INSMI soit représenté par un membre du RNBM.

Concernant la coordination nationale pour les archives électroniques, les mathématiques et donc le RNBM n'y sont pas représentés. Cependant, le ministère a mis en place un comité technique pour la coordination nationale des acquisitions numériques, comme annoncé dans le discours de Mme Péresse du 17 février sur les bibliothèques universitaires :

«Engagement n°3 : plus d'ouvrages en accès libre grâce au développement du numérique : la mise en place d'un dispositif de coordination des achats de documentation électronique pour définir les besoins prioritaires par discipline». Le CNRS est représenté dans ce dispositif par Mme Berthaud (RENATIS).

Cette coordination a pour objectif d'acheter des archives numériques au niveau national. Elle est composée de représentants de la CPU et des EPST. Il serait souhaitable que le RNBM puisse lui faire passer des propositions.

Ce point pose aussi la question de la consultation des chercheurs et de la prise en compte du critère de qualité scientifique dans les politiques d'acquisitions.

— Annie Hélot membre du CA de l'ADBU va poser la question de la prise en compte des critères de qualité, appuyés sur les jugements de scientifiques (et non pas uniquement bibliométriques) pour les négociations, lors de la prochaine réunion ADBU.

Comment pensez-vous renforcer le RNBM pour qu'il puisse faire face à l'élargissement de ses missions ?

G.M : « si votre question c'est de savoir si j'ai dans mes poches des postes à distribuer, c'est non ! A ce jour, il faut s'estimer heureux que le CNRS remplace l'ensemble des départements. Pour le reste, je ne peux ni rien garantir, ni rien avancer. Je soutiendrai en priorité les bibliothèques qui portent les activités collectives »

Quelle est la position de l'INSMI à l'égard des licences nationales électroniques pour les revues académiques ?

Les mathématiques, au contraire d'autres sciences, ont une production académique importante et de bonne qualité scientifique. Cette édition est un atout pour les mathématiques, prenons garde de la préserver. Les bouquets commerciaux sont généralement négociés par les universités et les EPST, nous n'avons pas à intervenir à ce niveau. La politique allant vers une centralisation et une rationalisation des dépenses documentaires entraîne une hégémonie de plus en plus marquée des gros éditeurs commerciaux, pouvant mettre en danger les éditeurs académiques. Une priorité est donc de soutenir autant que possible les revues académiques : le RNBM peut être moteur pour faire des propositions.

Pour cela, F. Pacard suggère d'explorer la possibilité de demander, dans le cadre de l'appel à projet « initiatives d'excellence » le financement d'accès aux revues académiques pour l'ensemble de la communauté mathématique, et pourquoi pas pour une communauté élargie. Ces « initiatives d'excellence » peuvent concerner des projets ayant une vocation nationale.

Comment voyez-vous l'articulation entre le nouveau CADIST et le RNBM ?

Le RNBM est encouragé à réfléchir sur ce que pourrait être ce CADIST et à faire des propositions.

Pensez-vous qu'il restera des bibliothèques de mathématiques non intégrées ?

Les situations seront à gérer au cas par cas. Dans le contexte de l'autonomie, de la constitution des sites universitaires, des discussions nationales pour les abonnements électroniques, il est quasi inévitable que les universités élaborent une politique documentaire globale, et mettent en place des structures de site, forcément pluridisciplinaires. La LRU incite les universités à donner la prééminence budgétaire aux SCD. Les maths n'auront pas d'autre choix que de composer avec cette politique. Il faut donc redéfinir les conventions / associations entre bibliothèques de maths et SCD.

Il y a une histoire, des acquis et des besoins spécifiques pour la documentation en mathématiques. Il faut bien les identifier afin de ne pas se tromper d'objectifs. Plus que le statut donc (intégration/association), l'important sera le contenu de l'accord (convention) entre le SCD et les laboratoires.

Les bibliothèques de maths ont des arguments et des besoins documentaires à faire valoir.

- les universités ne peuvent se passer d'une bibliothèque de maths répondant aux besoins des mathématiciens et autres utilisateurs des mathématiques
- les fonds ont une valeur considérable et il faut en assurer l'archivage papier
- dans le contexte des licences nationales, l'accès aux publications électroniques n'est plus vraiment un problème local. Finalement, le seul problème local est le montant de la participation au coût national des abonnements¹
- une question importante est celle de l'archivage et de l'accès pérenne aux archives, électroniques et/ou papier. Autre question, celle des revues non commerciales. Tout cela fait partie du travail d'organisation que fait le RNBM en ce moment.

L'INSMI soutiendrait-il une convention type destinée à préserver les spécificités des bibliothèques mathématiques dans le cadre d'une intégration ?

Il faut fonctionner par l'exemple. Une convention devra être une sorte de règlement intérieur qui permettra d'expliquer les spécificités des besoins des chercheurs. Ces conventions devront permettre d'identifier les besoins et de répartir les tâches entre le SCD et la bibliothèque de mathématiques.

En cas de problème avec les SCD ou les universités, l'INSMI ne peut intervenir qu'au moment de la contractualisation. Les situations peuvent éventuellement remonter dans les discussions au moment de l'évaluation par l'AERES et des négociations peuvent éventuellement s'ouvrir à ce moment là.

Que deviendront les personnels CNRS ?

Un agent CNRS est et restera un agent CNRS

Précision : Un poste informaticien (remplacement) a été demandé et accepté pour Orsay. L'une de ses missions, maintenir et développer en partenariat avec MathDoc les catalogues fusionnés

Nathalie Granottier

Merci à Cyril, Ariane, Francesca, Fabienne, Jean-Louis et Véronique

¹ NDLR : N'oublions pas tous les abonnements qui ne feront pas l'objet d'une licence nationale !